



Amicale Laïque de Bègles

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 2 MAI 2019

ORDRE DU JOUR PREMIERE ASSEMBLEE

- **Modification des statuts**

Ouverture de l'Assemblée Générale : 18h15

Le Président Jacques AVIGNON est entouré de Claudette BUISSON, trésorière ; de Sylvie GARCIA, secrétaire ; Corinne GUILLEMOT, secrétaire générale ; Serge JOIGNEAU, comptable ; Téo LASSERE, stagiaire en communication ; Maxime PICAUVET, secrétaire ; Joanna PRIVAT, assistante administrative ; et Sophie SANDERRE-MOTARD, commissaire aux comptes.

- **Modification des statuts :**

1. Modification de l'article 10 : Ajout d'un membre de droit : le lycée Vaclav Havel
2. Modification de l'article 17 : La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 août.
3. Modification de la clôture des comptes annuels

L'article 25 des statuts est le suivant :

"Les présents statuts pourront être modifiés en Assemblée Générale composée des deux tiers au moins des sociétaires à jour de leur cotisation. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée générale se réunira et les décisions seront prises alors à la majorité des membres présents."

Les modifications statutaires envisagées sont les suivantes

Les écoles publiques et les établissements scolaires publics béglaï sont membres de droit de l'Amicale Laïque. Cependant, tous ne sont pas représentés au comité directeur. Seul un des deux lycées Béglaï est membre du Comité Directeur. L'association voudrait procéder à une mise à jour en passant de 16 à 17 membres de droit au Comité Directeur en incluant le Lycée Vaclav Havel.

Le Comité Directeur a décidé de réorganiser la clôture des comptes au 31 décembre pour qu'elle soit cohérente avec la réalité de l'activité sur le calendrier de l'année scolaire. Actuellement, il est difficile d'assumer la gestion des fichiers à cause de ce décalage.

Ancien Article 10 :

L'Association est administrée par un Comité directeur ainsi composé :

- d'une part, 30 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Ces membres sont rééligibles.

Ne peuvent être élus au Comité directeur que les membres ayant au moins un an de présence au sein de l'Association au 1er Janvier de l'année de l'élection.

L'élection aura lieu en Assemblée Générale, à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages au premier tour du scrutin et à la majorité relative avec priorité d'âge au plus âgé en cas d'égalité de suffrage

au deuxième tour. Toutefois, l'Assemblée Générale pourra à l'unanimité décider que l'élection a lieu à main levée.

- d'autre part, 16 membres de droit, soit un représentant élu démocratiquement par chaque Conseil d'Ecole publique ou chaque Conseil d'Administration des Collèges et Lycées publics de la ville de Bègles (13 écoles, 2 collèges et 1 lycée). Ces représentants participent aux décisions du Comité avec le même pouvoir décisionnel que les 30 membres élus.

Les membres du Comité ne peuvent en aucun cas être rétribués pour l'exercice de leurs fonctions électives.

Nouvel article 10

L'Association est administrée par un Comité directeur ainsi composé :

- d'une part, 30 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Ces membres sont rééligibles ...

- d'autre part, **17** membres de droit, soit un représentant élu démocratiquement par chaque Conseil d'Ecole publique ou chaque Conseil d'Administration des Collèges et Lycées publics de la ville de Bègles (13 écoles, 2 collèges et **2 lycées**). Ces représentants participent aux décisions du Comité avec même pouvoir décisionnel que les 30 membres élus.

Les membres du Comité ne peuvent en aucun cas être rétribués pour l'exercice de leurs fonctions électives.

Ancien Article 17 :

Une fois par an le Comité arrête les comptes annuels clos au 31 décembre et établit le budget prévisionnel de l'année suivante pour les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Toutes les affaires intéressant l'Association doivent lui être soumises. Il fixe l'ordre du jour des convocations.

Il se réunit au minimum une fois par trimestre et en cas de nécessité sur convocation du Président.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Nouvel Article 17 :

Une fois par an le Comité arrête les comptes annuels clos au 31 **août** et établit le budget prévisionnel de l'année suivante pour les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les autres alinéas sont sans changement.

Première Résolution : Adoption du nouvel article 10 des statuts

Deuxième résolution : Adoption du nouvel article 17 des statuts

Troisième Résolution : L'exercice comptable 2019 sera clôturé le 31 août 2019.

Conformément l'article 25, nous constatons que le quorum n'est pas atteint et donc que cette assemblée ne peut pas valablement délibérer.

L'assemblée générale est donc close par manque de quorum.

La deuxième assemblée suivante délibérera selon les termes de l'article 25 permettant le vote des résolutions.

OUVERTURE DE LA SECONDE ASSEMBLEE GENERALE : 18H30

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activité de l'Amicale et des sections
- Elections au Comité Directeur : renouvellement du tiers sortant
- Modifications statutaires (dans le cas où le quorum n'a pas été atteint à la première AG)
- Questions diverses
- Pot des amicalistes.

- Rapport moral

Présider notre association, c'est veiller à ce que son objet social, sa raison d'exister restent respectés, c'est pour cela que constamment il faut recentrer, il faut, même si ce sont des propos inadaptés dans une amicale laïque, "remettre l'église au milieu du village", c'est plus que remettre les pendules à l'heure, c'est recentrer les énergies, promouvoir les savoir-faire, mieux rayonner dans notre environnement envers tous : nos adhérents, nos partenaires, nos écoles, nos enfants. C'est une action sans relâche, constante de votre bureau. Il doit gérer et veiller au bon fonctionnement de la structure. Cette augmentation d'activité et sa complexification a des conséquences sur les moyens humains et financiers. C'est pour cette raison que le Bureau a pris l'initiative d'embaucher Corinne GUILLEMOT comme Secrétaire Générale, afin d'obliger les membres bénévoles à plus de rigueur et d'organisation. L'organisation est très précise : l'Amicale Laïque est une association, dotée de la personnalité morale, qui dispose de sections qui sont-elles même des associations de fait. Les seules personnes responsables sont l'AL et son Président. Pour éviter d'être confronté à de nombreux problèmes, l'AL est obligée d'être stricte et rigoureuse.

Le Bureau souhaiterait que l'association bénéficie d'une notoriété et d'un rayonnement qui correspondent au travail qui est effectué et ainsi, se faire connaître, comprendre, et montrer qu'à travers la mission d'éducation populaire, et les actions menées, L'Amicale Laïque, est au cœur de la ville et des béglaies.

Aujourd'hui, L'Amicale, fait des demandes et obtient des subventions pour ces actions. Elle existe en préfecture et s'inscrit comme partenaire fidèle de nombreuses associations.

- Rapport financier

Le détail du réalisé sur l'année 2018 est présenté aux adhérents et commenté.

Madame Sophie SANDERRE-MOTARD, commissaire aux comptes, note un déficit de -7 052€ dû principalement à l'arrêt du dispositif des contrats aidés, et, à l'augmentation des frais de fonctionnement.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du P.C.G. et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations (Règlement du C.R.C n°99-01).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : (changements 2018 seulement)

- Engagements de retraite : conformément à la méthode préférentielle préconisée par le Conseil National de la Comptabilité dans son règlement n°20036-R.01 et à la convention collective de l'animation, la provision pour engagement de retraite ¼ de mois de salaire par année de présence, porté à 1/3 de mois à compter de la 11^{ème} année de présence, pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté sans actualisation ni application d'un coefficient de rotation du personnel.
- Les prestations en nature : prêt de salles municipales et mise à disposition des locaux de Larsène, mise à disposition de matériel et aide logistique pour les événements par la Ville de Bègles ont été valorisés pour la première fois pour l'exercice 2018. De même pour le bénévolat interne à L'Amicale Laïque.
- Évènement significatif postérieur à la clôture des comptes : La société 3IS a racheté les locaux de Larsène pour un euro symbolique à la ville de Bègles pour agrandir leur établissement d'enseignement spécialisé dans l'audiovisuel, le spectacle et le numérique. La mairie reste usufruitière et a assorti cette vente d'une garantie du maintien dans les lieux à titre gracieux du Cabinet Larsène pendant 25 ans. Nous n'avons à ce jour pas signé de convention avec ce nouveau propriétaire.

Claudette BUISSON explique que l'objectif est avant tout de retrouver des comptes positifs et félicite les bénévoles pour leur implication. La valorisation du bénévolat s'élève à 150 000€ et représente l'investissement en temps passé, 80 bénévoles dont 35 constants. Cette étude ne prend pas en compte le bénévolat « enseignant » lors des différents événements des actions « Ecole ». Claudette BUISSON remercie tous les acteurs de l'Amicale Laïque de leur soutien.

3IS : Les locaux de Larsène ont été vendus à 3IS par la ville pour 1€ symbolique. L'accord permet à l'Amicale d'être usufruitière pour les 25 prochaines années. Le projet dispose d'un budget de 10 M€ pour la construction de l'école 3IS. Le permis de construire a été déposé et accepté.

Sophie SANDERRE-MOTARD, commissaire aux comptes lit son rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

La commissaire aux comptes valide les comptes de l'Amicale Laïque. Certification sans réserve.

Deuxième résolution : Adoption du rapport financier

Lecture du rapport du commissaire aux comptes

Les comptes arrêtés par le Bureau présentent un résultat négatif de 7051.80 € au titre de l'exercice 2018.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Troisième Résolution : Affectation du résultat de l'exercice

Le Bureau propose d'affecter ce déficit en report à nouveau.

Le report à nouveau négatif sera de (-85 566.44 €).

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

- Rapport d'activité de l'Amicale et des sections

Les adhésions ont augmenté de 27% entre 2014 et 2018 et toutes les sections sont en expansion.

Les répartitions se font de la façon suivante :

- Sport : 168 adhérents soit 14%
- Danse : 271 adhérents soit 22%
- Bien être : 164 adhérents soit 13%
- Culture : 550 adhérents soit 45%
- Autres loisirs : 81 adhérents soit 6%

Tous les représentants des sections sont invités à accrocher un objet « symbole » au tableau des du « Cabinet de curiosité » et développer à la suite l'activité de l'année de leur section.

Actions écoles :

Le Cross : Cette année le Cross des écoles de Bègles s'est très bien passé mais sous la pluie.

ABRACADABRANTESQUE 2019 : Le festival c'est très bien déroulé, 788 enfants ont assisté aux représentations professionnelles de la compagnie « Entresols » et « Claque la Baraque ». Le Festival c'est terminé le vendredi 5 mars à la salle Delteil. Cette rencontre est appréciée et les écoles sont de plus en plus adeptes du concept.

Fête des écoles publiques 2018 : L'annulation de la fête des écoles en 2018 représente une perte d'argent conséquente. Cette année, elle aura lieu le 6 juin 2019, tous les bénévoles sont invités à participer. Il a été constaté que les nouveaux enseignants sur Bègles ne voient pas la finalité de cet événement par manque de visualisation (annulation deux ans de suite).

Dentelle aux fuseaux : Les dentelières d'Arcins sont toujours actives. Cette section mêle des personnes de 16 à 85 ans, qui se réunissent pour leur activité à l'Amicale et qui participent également à des

manifestations (ex : Izon). Sylvie Garcia, responsable de la section, accroche un tableau réalisé en dentelle pour symboliser la section.

Yoga: La section yoga est forte de 129 adhérents (fin 2018). Les cours sont proposées sur trois sites : Ferdinand BUISSON, Cabinet musical du Docteur Larsène, et ici salle Chauvin siège de l'AL. Nous avons trois professeurs auto-entrepreneur qui se répartissent sur 7 cours. La section est en pleine expansion, en 2019 une proposition d'activités pour intervenir au sein de la cité numérique a été mise en place. Un coussin en demi-lune est présenté en symbole de la section.

Théâtre : La section théâtre se porte très bien. Deux nouveaux intervenants nous ont rejoints pour animer les deux ateliers enfants. Nous avons apporté un chapeau pour représenter la section car Nous faisons une représentation sur deux ans qui s'intitule « Chapeau de paille d'Italie ».

Danse classique & Modern'jazz : La section danse comprenant la danse classique, sévillane et modern jazz compte 111 adhérents. Elle est essentiellement composée d'enfants. Nous avons des demandes pour intervenir à partir de 4 ans. Nous souhaiterions ouvrir un nouveau cours à partir de 6 ans à Langevin. Le 30 juin aura lieu de Gala de danse des enfants au Théâtre Fémina (prix 12€/adhérents AL – 15€ pour les autres).

Tai Chi : La section évolue bien, il y a de plus en plus d'élèves et l'esprit de convivialité se développe. Pour l'année à venir, nous proposons l'ouverture d'un cours de Chi Gong. Le cours de Tai Chi va évoluer et proposera un enseignement sur l'art de manier l'épée, car le Tai Chi n'est pas que méditatif. Nous avons apporté une épée et un éventail pour symboliser la section. Un voyage de trois semaines en Chine est organisé : départ le 12 mai pour trois semaines.

APB : La section est forte de 107 adhérents dont 82 adultes et 25 enfants. Pour représenter la section, un tableau avec chiffon et pinceaux est exposé. Nous avons une exposition de prévu au mois d'octobre et nous tenons à remercier la mairie de Bègles pour la logistique.

Arrivé de Jacques Reynaud Conseiller départemental du canton de Bègles (19h 30).

Sophrologie : La section compte 15 adhérents qui pratiquent la sophrologie sur 35 séances par an. Nous avons apporté trois galets pour représenter la section. Ils symbolisent l'harmonie, l'esprit et le chemin. La section a collaboré avec le Tai Chi l'année passée sur un événement qui sera peut-être reconduit cette année.

Larsène : La section est forte de 474 adhérents. Cette année, le but est de remettre l'esprit de « club » au cœur de la section en renforçant la commission des adhérents. Aujourd'hui Larsène est très dynamique et attractive et se développe énergiquement. L'action de médiation culturelle est un modèle et s'inscrit parfaitement dans les objectifs et valeurs de l'AL.

Danse de salon : La section danse de salon se porte correctement. Une part importante des adhérents pratique le Tango argentin. Les professeurs sont là depuis longtemps et participent au renforcement du lien.

Badminton : La section compte 100 adhérents et pourrait en compter plus mais elle est ralentie dans son développement par la faible capacité d'accueil des gymnases et le peu de disponibilité des créneaux horaires attribués par la mairie. Cependant, cette année une des équipes est en passe de remporter un titre d'être championne.

Tir à l'arc : La section compte 45 adhérents cette année. Nous avons essayé de moduler nos heures de cours du mercredi après-midi en proposant un cours de deux heures au lieu de deux cours d'une heure. Nous avons ressenti la répercussion de l'annulation de la Fête des écoles qui nous donnait une visibilité importante pour notre développement. Nous participons à de nombreux concours dont un national et allons fêter nos 30 ans le 23 juin. Pour représenter la section, un carquois et une flèche.

Ultimate : La section se compose de 39 adultes et 25 jeunes, tout va bien depuis que nous disposons d'un terrain officiel. Nous avons commandé des frisbees que nous vendons 12€ et qui est présenté comme symbole de la section.

Couture : La section est forte de 22 adhérents répartis entre le mardi et le samedi.

Le Président remercie Isabelle TEURLAY NICOT pour sa présence, pour son soutien et d'être la représentante de la mairie avec qui l'association échange régulièrement. Il remercie également Jacques Reynaud de sa présence et du soutien du Conseil départemental.

- **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel est présenté et commenté aux adhérents.

Le bureau évoque le souhait d'augmenter la cotisation de 1 € pour passer de 14€ à 15€ en précisant que cela fait 6 ans que le prix de l'adhésion n'a pas été revu.

Quatrième résolution : Adoption du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel d'un montant de 516 700 euros

Abstention de Kevin BEGUIN

Le budget prévisionnel est adopté.

- **Election au Comité Directeur : renouvellement du tiers sortant.**

Actuellement, le comité est composé de trente membres. Parmi eux, dix sont renouvelables.

Le tiers renouvelable est composé de : AVIGNON Jacques, BEVALET Virginie, BRIOL Monique, DELBOS Jocelyne, GARCIA Sylvie, GUILLAUME Laurent, LAGARDE Corinne, MARLÈRE Maryse, POLLO Romano, VALLEJO Michèle.

Les renouvelés sont : AVIGNON Jacques, BRIOL Monique, DELBOS Jocelyne, GARCIA Sylvie, LAGARDE Corinne, VALLEJO Michèle.

Les trois candidats au Comité Directeur sont : LAATIAOUI Najib, LABBE Sébastien, SHAO Elisabeth.

A signaler les démissions de : GUERINAULT Benoit et TORTES SAINT JAMES Hubert dans les autres tiers.

Le comité directeur comprend donc 28 membres.

Présentation des candidats :

- LAATIAOUI Najib est adhérent au Cabinet Musical du Docteur Larsène et fait partie de la commission des adhérents depuis 2 ans, il souhaite redynamiser l'activité, et être présent.
- LABBE Sébastien est un membre actif de l'Amicale Laïque et fait partie de la section Ultimate.
- SHAO Elisabeth est adhérente au Cabinet Musical du Docteur Larsène depuis maintenant deux ans et bénévole sur plusieurs événements.

Cinquième résolution : Renouvellement du comité

Vote pour l'élection du tiers renouvelable des membres du Comité directeur

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité pour 3 ans.

- Modification statutaire

Les statuts permettent de faire cette seconde AG en suivant tout en étant en conformité avec les statuts.

Les résolutions sont remises aux voix

Première Résolution : Adoption du nouvel article 10 des statuts

Deuxième résolution : Adoption du nouvel article 17 des statuts

Troisième Résolution : L'exercice comptable 2019 sera clôturé le 31 août 2019.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

- Questions diverses

Distribution du résultat des comptes 2018 par section : ils intègrent la répartition secondaire des coûts indirects.

Jacques Avignon – Président – tient à apporter des explications concernant la création de la section « fonctionnement » qui présente un déficit de 32 000€ car elle comporte les frais liés aux fournitures, à l'entretien, l'électricité, la publicité, les assurances, les salaires, ...

Il précise qu'il convient d'envisager ce document comme une proposition, une simple réflexion de répartitions des charges entre les sections qui prend en compte des clés de participations. Le Président précise que disposer d'une structure implique qu'il y ait un fonctionnement qui nécessite un

questionnement quant aux ressources. Cette interrogation est nécessaire car « Un jour, nous n'aurons plus assez de trésorerie pour répondre à nos besoins ».

L'Amicale a décidé de s'orienter de plus en plus vers le « bien-être », en proposant en partenariat des ateliers nutrition et l'apprentissage du « fait maison ». L'idée est de permettre meilleure approche de la nutrition, de la santé mais de façon ludique et accessible à tous afin de démocratiser « le fait maison » avec des produits accessibles et locaux. De nombreux projets sont dans nos dossiers.

Fin 20h20